



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAVERNAY

le 10 SEPTEMBRE 2021

Présents : Andrée MENARGUEZ, Maire, Messieurs Serge BOUDOT, Cédric FLETY, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Alain DEVOUCOUX, Alain BARNAY, Adeline VOILLOT, Christophe NORMAND, Julien DESMORIEUX, Catherine KIEFFER, Annick BERTIN.

Excusé : Monsieur Christophe SAUNIER (pouvoir Cédric FLETY)

Secrétaire de séance : Madame Catherine KIEFFER.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 juin 2021.

Agence Technique Départementale (ATD) :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une abstention,
- décide d'adhérer à l'ATD pour une assistance à maîtrise d'ouvrage simple dans les domaines techniques, avec un accompagnement juridique et recherche de financement, avec une adhésion de base à 1€/habitant
 - et un complément pour une assistance complémentaire « phase opérationnelle » (étude de maîtrise d'œuvre, passation des marchés, réception de l'ouvrage) dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement des logements du Bourg pour une cotisation de 1.50€/habitant.
 - charge le Maire des signatures nécessaires.

Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- ✓ Le rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le calcul des Attributions de Compensation (AC) suite à la reprise des compétences par les communes, 2021 => 65 415.12
- ✓ Le pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal 2021-2023
- ✓ Et demande le versement du fonds de concours 2021 portant sur les travaux d'investissement d'isolation du sol et des soubassements de la classe des CE2 contre le radon pour un montant de 2 278.06€.

École

Le Maire fait le point sur la rentrée scolaire, avec 42 élèves (CE2 = 18 + CM1/CM2 = 24), les travaux réalisés pendant l'été par l'entreprise Plateau (18 803.74€ TTC) et les bénévoles.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une demande de subvention pour un équipement informatique en remplacement de l'actuel tableau numérique devenu obsolète.

Questions diverses :

- Mise en place d'un nouveau règlement d'utilisation de la salle communale par les associations en semaine du fait de l'occupation par la cantine pour la pause méridienne. Ouverture aux personnes non domiciliées sur la commune au tarif de 300€

- Réparation de la pompe de relevage = 1 005.30TTC
- Point sur les travaux au logement communal (volets, robinetterie ...)
- Versement de 11 526.69€ de la vente de bois CFBL, mise en place des cantons aux Mongins courant octobre
- Nouveaux horaires de la mairie lundi 9h à 11h30 / 14h à 17h, mardi 9h à 11h30 / jeudi 9h à 11h30 / 14h à 17h, vendredi 9h à 11h30 / 14h à 16h et samedi uniquement les semaines impaires 9h à 11h30

Vu par Nous, Andrée MENARGUEZ, Maire de la Commune de Tavernay, pour être affiché le 13 septembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.